*FNEC FP-FO 33*
*17 Quai de la Monnaie*
*33080 BORDEAUX CEDEX*
*✆ 05 57 95 07 61*
*fofnecbx@yahoo.fr*

# FNEC FP-FO 33

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle**
**FORCE OUVRIERE**

CTSD du 21 octobre 2021
Déclaration préalable de la FNEC FP-FO 33

Madame la directrice académique des services de l'Éducation Nationale de la Gironde,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue dans notre département à la nouvelle DASEN.

Madame la DASEN, courant janvier 2020, lors d'un CTA, Madame la Rectrice a expliqué que les enseignants de l'académie ne travaillaient pas assez, ou du moins, qu'ils travaillaient moins que ceux de nombreuses autres académies. Nous avions pourtant alerté sur l'état d'épuisement général des collègues, du fait de la crise sanitaire, mais aussi à cause de la mise en place des réformes successives. Nous avions expliqué que nous avions besoin de créations de postes afin de partager le travail et de diminuer les effectifs par classe. En réponse, pour une augmentation d'élèves en Gironde dans le second degré, la DSDEN a décidé de supprimer une cinquantaine de postes et d'obliger les personnels enseignants à absorber plus de 1 337 HSA supplémentaires. Et ce qui devait arriver, arriva ! En effet, seulement 15 jours après la rentrée, nous avons reçu un nombre inhabituel d'appels et de messages de collègues nous informant qu'ils étaient déjà épuisés et qu'ils n'arrivaient pas à imaginer comment ils allaient pouvoir continuer à remplir leurs missions. Certains étaient même en pleurs au téléphone tellement ils étaient dépassés par ce qui leur arrivait…

Nous pouvons affirmer que cette rentrée est la pire que nous ayons connue depuisbien longtemps.Là encore, combien de fois sommes-nous intervenus pour dire qu'avec la loi de transformation de la Fonction Publique, non seulement c'était la démocratie qui était attaquée, mais que les conditions de travail des personnels des DSDEN allaient aussi forcément être très dégradées ? Oui, Madame la DASEN, soyons très clairs, nous ne mettons absolument pas en cause le travail produit pas les personnels de vos services, nous savons qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour remplir leurs missions. Notre organisation est allée vers eux il y a deux semaines et nous avons pu échanger avec quelques-uns d'entre eux, pas assez nombreux certes, mais nos constats sont aussi les leurs !

Madame la DASEN, oui, tout le monde y gagnerait si nous étions enfin entendus ! Face à cette souffrance de nombreux personnels, nous ne pouvons même pas nous réjouir d'avoir systématiquement raison depuis plusieurs années…

Nous avons donc rapidement voulu alerter une nouvelle fois la DSDEN afin de tenter de vous convaincre qu'il fallait au moins trouver quelques réponses rapides pour améliorer cette situation. C'est pour cela que nous avons été reçus en audience par vos services en septembre, avec les remontées de pas moins d'une cinquantaine de collèges et lycées qui rencontrent des problèmes tels que des effectifs de classes pouvant aller jusqu'à 37, des menaces de collègues pour exercer la fonction de professeur principal, etc. À cela s'ajoutent de nouvelles pressions sur les personnels, notamment avec le Projet Local d'Évaluation en lycée. Ce dernier oblige les enseignants à écrire noir sur blanc leurs objectifs communs au sein des établissements alors qu'ils existent déjà et s'appellent les programmes nationaux ; il expose les personnels à de futures nouvelles récriminations des élèves et de leurs familles, etc. On dit même aux enseignants que ce PLE est là pour qu'ils puissent eux-mêmes organiser leur protection ! C'est se moquer du monde ! Dans « l'école de la confiance », force est de constater que l'institution elle-même doute du sérieux et du professionnalisme de ses enseignants. Pour en revenir à l'audience à la DSDEN, nous avons rappelé que cette année, il y avait davantage de HSA obligatoires, davantage de réunions de concertation, l'explosion du nombre d'élèves à besoins particuliers dans nos classes dans le cadre de l'inclusion systématique et deux années précédentes très inhabituelles à cause de la crise sanitaire, etc. À noter aussi la situation particulière de certains de nos collègues PLP en SEGPA qui ont obligation de mettre en place le « parcours avenir ». Pour rappel si nécessaire, dans certaines SEGPA, des heures d'atelier, jusqu'à un tiers d'entre elles parfois, ont été remplacées par des cours « classe entière » et les collègues nous disent qu'en plus de rencontrer des difficultés supplémentaires dans la gestion des classes, ils subissent des pressions du corps d'inspection pour établir des plannings mois par mois.

Madame la DASEN, bien sûr, vous ne pouvez pas tout. Bien sûr, vous devez faire appliquer les politiques décidées par les ministres. Mais nous espérons que vous faites bien remonter la situation telle qu'elle est. Nous vous demandons d'agir à votre niveau afin que la fameuse « bienveillance » que nous appliquons à nos élèves, le soit aussi envers tous nos collègues.

Madame la DASEN, comment allez-vous faire pour que vos services soient en mesure « d'apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes », comme stipulé dans le projet académique ? De nombreuses créations de postes de personnels administratifs sont-elles prévues ? Peut-être avez-vous eu vent d'une future abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique qui pourrait à nouveau permettre aux organisations syndicales de contribuer à ce que les agents se sentent mieux traités, mieux considérés ?

Madame la DASEN, vous l'aurez compris, selon la FNEC FP-FO, pour améliorer les conditions de travail de tous, et d'études des élèves, il faut recruter des personnels bien formés, bien payés, ayant un statut protecteur. Il faut également remettre en cause l'inclusion systématique qui produit des dégâts considérables chez certains enfants à besoins particuliers, mais aussi chez les autres. Il faut également développer les structures d'accueil adaptées, tels les EREA et SEGPA, mais aussi IME et ITEP, et au moins, conserver les existantes. Enfin, il faut abandonner la loi Rilhac qui participe au démantèlement de l'école publique et met en difficulté des directeurs d'école. Madame la DASEN, nous espérons vous avoir convaincue qu'il est essentiel d'alerter le ministre pour qu'il prenne pleinement conscience de la situation catastrophique qu'il a contribué à développer. Il faut qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de cette situation ! C'est notamment pour cela que les AESH, mais aussi des enseignants, étaient en grève le 19 octobre et que la FNEC FP-FO était présente à leurs côtés pour manifester à Paris sous les fenêtres du ministère pour réclamer l'abandon des PIAL, un statut et un salaire pour les AESH et des moyens pour l'enseignement spécialisé.

Concernant l'ordre du jour, nous constatons qu'il reste 139 compléments de service alors que nous savons tous que cela dégrade les conditions de travail et génère de la fatigue supplémentaire. La FNEC FP-FO refuse toujours les deux HSA imposées aux collègues et encore plus à ceux qui seront à temps partiel, ce qui relève d'un non-sens. Nous considérons cela comme une forme de maltraitance des personnels. Ce que demandent les collègues, ce ne sont pas des HSA mais une véritable revalorisation des traitements qui passe par le dégel et l'augmentation de la valeur du point d'indice.

S'agissant du bilan de la rentrée 2021 en termes de carte scolaire, vous le communiquez de manière positive puisqu'il est mis en avant un taux d'encadrement passé de 24,5 à 22,47 en 5 ans. Nous aurions ainsi gagné 2% mais qu'avons-nous perdu en échange ?

**Tout d'abord, les effectifs sont toujours trop élevés**

344 écoles publiques sur les 909 que compte notre département ont une moyenne à plus de 24 élèves par classe. Près de 38% des écoles ont besoin à minima d'une ouverture.

**L'enseignement spécialisé paye une bonne partie de l'addition**

Sur les documents présentés, vous mettez en avant des taux d'encadrement mais pas de moyenne par classe. Ce qui change tout pour les écoles comportant une ULIS car les élèves relevant de ce dispositif ne sont pas pris en compte dans les taux d'encadrement. Les élèves d'ULIS sont pourtant bien inclus dans les classes quotidiennement, qui plus est avec des besoins éducatifs particuliers donc nécessitant plus de moyens.
Prenons le cas de l'élémentaire Godin à Guîtres : quatre classes, 109 élèves scolarisés dont 10 relevant du dispositif ULIS. La hiérarchie ne considère que 99 élèves sur 4 classes, soit une moyenne à 24,75. Or les 10 élèves d'ULIS sont bien répartis dans ces 4 classes. Pour FO, la moyenne prise en compte doit être 109/4 soit 27,25 par classe. C'est ainsi pour les 97 écoles qui comportent au moins une ULIS, les moyennes par classe sont tronquées ; 55 d'entre elles ont plus de 24 élèves par classe.

Il y a officiellement 125 000 AESH recrutés par l'Éducation Nationale pour s'occuper de 400 000 élèves en situation de handicap. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils disent que chaque AESH a en charge en moyenne plus de trois élèves en situation de handicap. À cause des PIAL et de la mutualisation, il n'est même plus rare de constater qu'un AESH s'occupe de quatre élèves. Pour autant, leur contrat n'est pas modifié, leur temps de travail n'est pas augmenté et leur salaire n'est pas doublé !

De fait, quand un AESH doit s'occuper de plusieurs élèves dans la même classe, l'enseignant est forcément mobilisé davantage. Quand l'élève n'a pas d'AESH dans tous les cours puisque ce dernier doit en même temps s'occuper d'un ou plusieurs autres élèves dans une autre classe, l'enseignant se retrouve à assurer son cours tout en effectuant une partie du travail de l'AESH.
Résultat, l'enseignant doit s'occuper à la fois de tous les élèves et d'un ou plusieurs élèves en particulier. Le sentiment de ne pas pouvoir s'occuper correctement des élèves en situation de handicap et de ne pas réussir à gérer le reste de la classe correctement est souvent ressenti comme un échec.

Comme si cela ne suffisait pas, pour mettre la pression sur les professeurs, le ministère a intégré dans leur grille PPCR l'évaluation de leur capacité à mettre en œuvre la « différenciation scolaire ». Autrement dit, quand il n'y a pas d'AESH c'est au professeur de le remplacer. Et si l'enseignant n'y parvient pas, ça lui est reproché. Or, depuis la rentrée, de nombreux postes d'AESH ne sont pas pourvus et de nombreux AESH préfèrent quitter l'Éducation Nationale ; si bien que de nombreux élèves notifiés par la MDPH sont intégrés dans les classes sans l'aide spécifique d'un AESH. Charge à l'enseignant de se débrouiller. Et lui non plus n'est pas payé plus cher.

Les RASED sont réduits à peau de chagrin et la politique d'inclusion systématique des élèves en situation de handicap engendre souvent des situations intenables, autant pour les élèves que les personnels. La scolarisation en milieu ordinaire, même avec une AESH est dangereuse et maltraitante pour certains élèves qui relèveraient d'une scolarisation en établissement spécialisé avec une prise en charge médicale et éducative complète, chose que l'enseignement ordinaire, ses enseignants et AESH ne peuvent pallier. Force Ouvrière ne peut que dénoncer le démantèlement des établissements d'enseignement spécialisé au profit de dispositifs au rabais et constate qu'aucun bilan chiffré sur les établissements de l'enseignement spécialisé n'est dressé lors de ce CTSD : évolution du nombre d'élèves scolarisés ? Nombre de demandes non satisfaites ?

**Le remplacement, parent pauvre**

Force Ouvrière rappelle qu'aucun poste de ZIL n'a été créé et que les postes de brigades créés, permettent uniquement de maintenir le ratio (nombre de brigades/nombre d'adjoints) du fait du dédoublement des classes qui doublent les besoins en remplacement. Il n'y a donc aucune amélioration concrète sur le terrain, la situation est même catastrophique concernant les courts remplacements puisque nous sommes passés d'un remplacement ZIL pour 20 adjoints en 2009 à 1 pour 22 en 2021 ! Nous savons qu'il y a au moins cinq ZIL (TR Bis) dans la circonscription de Bordeaux centre et cinq ZIL dans la circonscription de Mérignac qui sont affectés sur des remplacements longs prévus ou bornés dans le temps, avez-vous des chiffres sur les autres circonscriptions ? Comment peut-on organiser sereinement les remplacements non prévus, dans ces conditions ?

Bien souvent un ZIL est missionné sur une école et découvre en arrivant que deux ou trois collègues sont manquants, c'est courant à St André de Cubzac, Bordeaux centre, St Médard en Jalles, et ailleurs ! Sommes-nous toujours aussi « confortables », dixit votre prédécesseur, dans le département ? Plusieurs BD (TR) sont nommés sur des supports vacants, nous donnerez-vous le nombre exact ?

Ainsi, pour Force Ouvrière, c'est un autre élément essentiel de bilan qui manque dans les données que vous nous avez fournies, celui du remplacement. Combien de journées non-remplacées ? Taux de remplacement par type de postes, par type d'absence ?

**Un profilage des postes inacceptable**

Un nombre démentiel de mesures de carte scolaire engendre des collègues qui sont chassés de leur poste, remettant en cause le statut. Celui, en tant que fonctionnaire d'état, de pouvoir exercer sur tous les postes de son corps sans distinction, sans discrimination. Celui qui garantit le même service public pour tous les usagers.

De fait, pour la FNEC FP-FO, l'expérimentation Macron constitue une attaque sans précédent contre l'École Publique, contre nos statuts. Elle porte à son paroxysme la logique de territorialisation, de déréglementation et de privatisation contenue dans la loi Rilhac, dans les Cités Éducatives et dans la loi Blanquer. Mais cette annonce suscite une résistance chez les personnels. Ainsi, 40 premières écoles de Marseille ont annoncé leur refus de rentrer dans cette expérimentation. Elles indiquent notamment : *« Nous refusons d'entrer dans l'expérimentation proposée par Emmanuel Macron […] Et nous appelons l'ensemble des écoles à boycotter massivement cette proposition. […] Il est inconcevable pour nous d'accepter que les directeurs puissent choisir les équipes pédagogiques. […] Mais il est aussi inconcevable pour nous d'accepter la logique de contractualisation des moyens. Il est enfin inconcevable pour nous d'accepter l'explosion du cadre de l'Ecole républicaine »*. Toutes ces écoles ont raison ! La FNEC FP-FO les soutient sans réserve ! Il est grand temps, Madame la DASEN, de mettre fin au profilage des postes dans notre département !

Ainsi, Madame la DASEN, voici le bilan que fait Force Ouvrière de cette carte scolaire, bilan qui relève de la responsabilité du ministre, car nous savons très bien qu'il s'agit dans les départements de se partager l'austérité gouvernementale, que les moyens manquent et qu'il a fallu procéder au dédoublement des classes au détriment, entre autres, du remplacement et de l'enseignement spécialisé.

Pour autant, ces deux sujets sont prédominants car ils ont des conséquences considérables sur les conditions de travail des personnels. Les enseignants, les AESH sont excédés de faire les frais des politiques d'austérité, de devoir pallier les carences de leur ministère. Ils veulent une augmentation de leur salaire ! Ils veulent des postes et des moyens ! Ils veulent être fonctionnaires d'état sous statut !

Ce sont ces revendications que les collègues enseignants et AESH portent depuis la rentrée scolaire, en grève, le 23 septembre, le 5 octobre et le 19 octobre en manifestation à Paris sous les fenêtres du ministère pour exiger l'abandon des PIAL, un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et des moyens pour l'enseignement spécialisé.

Enfin, nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour la transmission des documents et le travail accompli malgré les conditions. Merci pour votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO,
Marlène FERNANDEZ, Franck GRUSS, Delphine PAILLÉ et Maud VERDEGUER